Sommaire :

I. OBJET 2

II. DOMAINE D'APPLICATION 2

III. DOCUMENTS 2

IV. DEFINITIONS 2

V. GENERALITES 2

VI. MODALITES D'UTILISATION 3

VII. UTILISATION DE LA MARQUE POUR LES SYSTEMES DE MANAGEMENT CERTIFIES 3

VIII. REGLES DE REPRODUCTION 3

1. CHARTE GRAPHIQUE DU LOGO 3

2. CERTIFICAT DE CONFORMITE 4

IX. DROITS D'USAGE 4

X. CONTROLE D'UTILISATION 4

Diffusion :

Le document est accessible sur le répertoire « Procédures » se trouvant sur le serveur informatique.

Evolution de la procédure :

Indice de révision	Date	Auteur
A	01/07/2019	L.CLANET
B	26/03/2020	L.CLANET
C	05/09/2022	N.DUSSART

D	13/09/2022	L.CLANET

Signataires :

	Nom	Fonction	Visa
Approbation :	CLANET Laetitia	Directeur Certification	

Propriété exclusive de Qualitia Certification, toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur

I. Objet

Cette procédure définit les droits et règles d'utilisation du logo de QUALITIA Certification ainsi que des marques de certification et des certificats de conformité.

II. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous clients candidat à la certification et tous les clients certifiés par QUALITIA Certification.

III. Documents

- Les référentiels et normes suivants :
  - ISO/CEI 17065
  - ISO/CEI 17021
  - GEN REF 11

- Documents associés :
  - Manuel Qualité de Qualitia

IV. Définitions

Marque de conformité	Marque de certification légalement déposée appliquée ou délivrée selon les procédures d'un système de certification par une tierce partie pour un produit ou un processus ou un service ou un système de management qui est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques.
Certificat de conformité	Document établi conformément aux procédures d 'un système de certification et attestant qu'un produit ou service est conforme à des normes déterminées ou à d'autres spécifications techniques.

V. Généralités

Lorsqu'un client est certifié, QUALITIA Certification lui communiquera la/les marque(s) de certification correspondante(s) : certificat et logo accompagné de la présente charte.

Les droits d'utilisation seront acquis tant que la certification sera en cours de validité. Les entreprises bénéficiant de ce droit devront respecter la présente charte d'utilisation.

En cas de retrait ou suspension de certification, l'entreprise devra cesser d'utiliser la marque, le logo et le certificat.

Propriété exclusive de Qualitia Certification, toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur

VI. Modalités d'utilisation

L'utilisation de la marque de certification ne devra pas prêter à confusion. Elle devra être claire et explicite sur l'entité du bénéficiaire de la certification, la portée de la certification, les site(s) couvert(s) et l'état de validité de la certification.

La marque peut être utilisée sur les supports commerciaux : site internet, carte de visite, devis, véhicules, publicité, ... qui se rapportent en partie au(x) activité(s) certifiée(s).

QUALITIA Certification n'autorise pas l'apposition de ses marques par les clients certifiés sur les rapports de laboratoire d'essai, sur les rapports d'étalonnage ou d'inspection ou sur les certificats.

VII. Utilisation de la marque pour les systèmes de Management certifiés

Lorsque l'entreprise est certifiée sur un système de management (qualité, sécurité, environnement,), la mention ne doit en aucun cas sous-entendre que le produit, processus ou service est certifié par ce biais. Elle doit comprendre une référence :

- à l'identification (par exemple marque ou nom) du client certifié;
- au type de système de management (par exemple de la qualité, environnemental) et à la norme applicable ;
- à l'organisme de certification qui délivre le certificat.

Cette marque ne doit pas être utilisée sur un produit, ni un emballage de produit, ni un document d'accompagnement, ni de toute autre manière pouvant être interprétée comme une indication de la conformité dudit produit.

VIII. Règles de reproduction

1. Charte graphique du logo

Propriété exclusive de Qualitia Certification, toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur

Couleurs :

31358D
C : 99% / M : 99% / J : 2% / N : 0%

BE232C
C : 17% / M : 100% / J : 100% / N : 7%

Typographie du logotype :

QUALITIA

Futura Bold

QUALITIA Certification fournit lors de la certification les logos en quadrichromie, et en noir et blanc aux formats .jpeg et .png. Le logo ne pourra être utilisé sous l'une de ces versions et devra rester lisible et proportionnel à l'original.

Lorsque le logo de QUALITIA Certification est associé à une marque de certification, il ne pourra être dissocié.

2. Certificat de conformité

Le certificat délivré aux entreprises certifiées devra être reproduit dans son intégralité en respectant les proportions et les couleurs (quadrichromie ou noir et blanc).

IX. Droits d'usage

La marque QUALITIA Certification est déposée à l'INPI et est donc protégée. Toute entreprise ne respectant pas la présente charte d'utilisation s'expose à des poursuites judiciaires.

L'autorisation d'utilisation ne peut être transmis à des tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Les documents diffusés par QUALITIA Certification et contenant le logo du COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ne devront être reproduit que dans leur intégralité. L'entreprise certifiée n'aura pas le droit d'utiliser ce logo ni la marque COFRAC en vertu des règles définies par le COFRAC.

X. Contrôle d'utilisation

Des contrôles permettant de vérifier l'application des présentes dispositions seront réalisés. Notamment au cours des audits de surveillance et de renouvellement.

Également, sur demande, l'entreprise devra mettre à disposition de QUALITIA Certification toutes informations permettant de vérifier la bonne application de cette charte d'utilisation.

Propriété exclusive de Qualitia Certification, toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur